



Municipalité
de
Vucherens

Vucherens, le 6 décembre 2023

Taxes 2024

Chaque année, dans le cadre de l'établissement du budget communal de l'année suivante, la Municipalité passe en revue les montants des taxes communales et fait les ajustements nécessaires notamment pour avoir un équilibre des comptes (obligation légale). Ci-dessous un récapitulatif des principales taxes communales :

Distribution de l'eau	2023	2024
Consommation par m ³	CHF 2.50	CHF 2.50
Abonnement par unité locative	CHF 30.00	CHF 30.00
Location du compteur jusqu'à 32mm	CHF 20.00	CHF 20.00
Evacuation et épuration des eaux	2023	2024
Entretien du réseau d'épuration (EU)		
- par personne majeure	CHF 130.00	CHF 140.00
- par équivalent hab. pour les entreprises (exploitation + nbre employés sédentaires)	CHF 130.00	CHF 130.00
- par pièce habitable pour les résidences secondaires	CHF 40.00	CHF 40.00
Entretien du réseau d'eaux claires (EC)		
- par personne majeure	CHF 40.00	CHF 40.00
- par équivalent hab. pour les entreprises (exploitation + nbre employés sédentaires)	CHF 40.00	CHF 40.00
- par pièce habitable pour les résidences secondaires	CHF 30.00	CHF 30.00
Gestion des déchets	2023	2024
Forfait par personne majeure	CHF 90.00	CHF 90.00
Forfait par entreprise	CHF 180.00	CHF 180.00

Pour plus d'informations et de détails sur les taxes 2024 : www.vucherens.ch/reglement

Les décisions de la Municipalité relatives à la taxation peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la commission communale de recours dans les 30 jours dès la notification de la décision attaquée.

Jean-François Perroud

Syndic

Au nom de la Municipalité



Noémie Steiger

Secrétaire